

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>								
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 7 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2019</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p style="text-align: center;">RECUEIL :</p> <p style="text-align: center;">★ 10 JUL. 2019 ★</p> <p style="text-align: center;">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAIRIE</p> </div>								
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Dominique ALM, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Philippe RIGAL à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.</p> <p>ABSENTS : Alain AUBERT, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>									
<p>N° 4616</p> <p>OBJET :</p> <p>SDEHG Rénovation de 12 points lumineux</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 6 mai 2019 concernant la rénovation de 12 points lumineux, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (5 BT 728) :</p> <p><u>Remplacement des points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PL 1050 n'existe plus, ce point a été supprimé lors des travaux Av Général de Gaulle (à confirmer) ; - PL 1104 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1107 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1108 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1109 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1110 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1111 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1196 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1197 100 W lanterne de style sur mât existant ; - PL 1129 100 W lanterne de style sur mât existant ; <p>Ces points seront remplacés par des lanternes LED de 50w, lanterne de style JCL ou similaire de RAL noir 900 sablé.</p> <p><u>Ajout d'un point Clos Delphine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner une lanterne sur PBA existant lanterne ROLH TEOS 32w RAL150 ASKO gris sablé. Tirer un câble aérien 2x16² depuis le point 650 sur 80m environ. <p>Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 51 %, soit 298 €/an.</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><input type="checkbox"/> TVA récupérée par le SDEHG</td> <td style="text-align: right;">2 815 €</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat</td> <td style="text-align: right;">11 440 €</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</td> <td style="text-align: right;">3 620 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">17 875 €</td> </tr> </table> <p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p>	<input type="checkbox"/> TVA récupérée par le SDEHG	2 815 €	<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	11 440 €	<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 620 €	Total	17 875 €
<input type="checkbox"/> TVA récupérée par le SDEHG	2 815 €								
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	11 440 €								
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 620 €								
Total	17 875 €								

	<p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.</p> <p>Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve l'avant-projet sommaire.• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 10 JUL. 2019</p> <p>Affiché le : 11 JUL. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 04 juillet 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 